

Document d'appui aux Principes et critères sociaux et environnementaux du Programme ONU- REDD

PROGRAMME ONU-REDD
HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL
D'ORIENTATION

25-26 mars 2012
Asunción, Paraguay



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

Introduction

Il est à présent proposé d'adopter les Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) et d'en faire un document-cadre d'orientation du Programme ONU-REDD. Par document-cadre d'orientation, il faut entendre un outil qui guide et éclaire les acteurs participant au Programme ONU-REDD pour (dans ce cas bien précis) les aider à répondre aux impératifs associés à l'initiative REDD+. Le présent document explique pourquoi le SEPC constitue un tel cadre pour le Programme ONU-REDD, et comment il peut contribuer à aider les pays concernés à gérer les questions d'ordre social et environnemental alors qu'ils se préparent à participer à l'initiative REDD+. Il indique également de quelle façon ce document-cadre peut encourager la création d'outils supplémentaires pour atteindre ces objectifs. De surcroît, en clarifiant la position des Principes et critères sociaux et environnementaux par rapport aux autres processus et initiatives du Programme ONU-REDD, ce document répond aux questions soulevées par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD ainsi qu'au cours du processus de consultation. En note finale, il énonce les prochaines étapes envisagées et suggère quelle voie emprunter pour aller de l'avant.

Ce document et le perfectionnement des Principes et des critères sociaux et environnementaux se sont appuyés sur un grand nombre de consultations publiques – la dernière en date s'étant déroulée entre le mois d'octobre 2011 et le mois de janvier 2012 – pour aboutir à la tenue d'un atelier réunissant de multiples parties prenantes en février 2012. Il est ressorti de la conclusion de cet événement que les SEPC représentent un document-cadre d'orientation correspondant aux explications données ci-avant, et qu'il est fortement recommandé au Conseil d'orientation de les entériner, après qu'ils auront été examinés et auront incorporé les commentaires formulés lors des diverses consultations. La version actuelle à soumettre à l'examen du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, à l'occasion de sa huitième réunion en mars 2012 (ébauche 4) intègre toutes les opinions et tous les avis exprimés pendant le processus de consultation. À l'aune de ces éléments, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD est invité à envisager d'approuver la version 4 du document SEPC en tant que document-cadre d'orientation, destiné à être consulté sur les questions sociales et environnementales liées au Programme ONU-REDD.

Application proposée des Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) et de l'outil d'identification des avantages et des risques (BeRT)

L'objectif du SEPC est de fournir un document-cadre d'orientation au Programme ONU-REDD pour répondre à deux impératifs :

- 1) Examiner les questions sociales et environnementales inhérentes aux programmes nationaux ONU-REDD et les autres activités financées par le Programme ONU-REDD.
- 2) Aider les pays à élaborer des formules de garanties REDD+ nationales, en conformité avec la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'outil d'identification des avantages et des risques (BeRT) est un outil axé sur les questions, qui aide à réfléchir sur les concepts repris dans le SEPC et à les mettre en œuvre. Alors que le SEPC peut orienter les activités qui gèrent ces impératifs, il serait bon dans les deux cas d'affiner davantage

l'outil d'identification des avantages et des risques (BeRT) et de mettre au point un certain nombre d'autres instruments pour répondre aux deux impératifs.

Pour répondre au premier impératif, il est possible d'appliquer les Principes et critères sociaux et environnementaux et les outils associés à différents étapes du cycle du Programme ONU-REDD, pour s'assurer que les questions sociales et environnementales ont bien été correctement perçues, prises en compte et traitées dans le Programme.

- Lors de l'étape de *formulation* des programmes nationaux ONU-REDD, il est possible d'utiliser le SEPC en tant que document-cadre, pour débattre des questions sociales et environnementales avec des parties prenantes, en intégrant les résultats dans la documentation appropriée, notamment dans les Documents des programmes nationaux de l'ONU-REDD et dans leur cadre de gestion des risques.
- Lors de l'étape *d'examen* des Documents des programmes nationaux de l'ONU-REDD, il est possible d'utiliser le SEPC et le BeRT pour orienter et valoriser les révisions aussi bien internes qu'indépendantes. Des travaux supplémentaires sont à prévoir si l'on veut atteindre une approche adéquate et mettre au point d'autres outils.
- Il est possible d'utiliser le SEPC et le BeRT comme documents de base des versions ultérieures des cadres de *planification*, de *suivi* et de *notification* et aussi pour aider la mise en œuvre des programmes.

Le dénominateur commun de ces trois étapes est le besoin d'adapter les outils utilisés dans chacune d'entre elles. Dans le premier cas de figure, le BeRT a été mis au point pour intégrer le SEPC à la formulation des programmes nationaux ONU-REDD et aux initiatives sollicitant l'appui du Programme ONU-REDD. Il est destiné à être utilisé par les équipes nationales pour identifier et évaluer les opportunités et risques potentiels, que présentent ces programmes, et pour documenter ce processus d'évaluation aux fins de référence interne. Il est aussi possible de l'utiliser pour identifier les moyens d'ajuster la conception des programmes dans un but de réduire les risques au minimum et de renforcer les opportunités offertes. Dans les temps à venir, l'outil d'identification des avantages et des risques sera affiné de sorte à soutenir l'application des Principes et critères sociaux et environnementaux dans d'autres contextes, notamment pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.

Il se pourrait aussi qu'il s'avère nécessaire d'adapter ces outils en vue de les utiliser dans d'autres activités financées par le Programme ONU-REDD, comme pour l'appui ciblé que prévoit d'apporter le Programme global ONU-REDD.

Répondant au deuxième impératif, les Principes et critères sociaux et environnementaux peuvent servir de lignes directrices aux pays qui œuvrent actuellement à élaborer des garanties REDD+ nationales. Ils peuvent en outre aider les pays concernés à mettre au point des garanties non seulement conformes aux termes de l'Accord de Cancún au titre de la CCNUCC, mais qui de plus se prêtent aux circonstances nationales. À noter que l'outil BeRT, sous un format amélioré, serait en mesure de fournir davantage d'informations sur les types de questions, auxquelles les pays auraient peut-être à répondre au moment de concevoir leurs systèmes de garanties nationaux.

Liens avec d'autres outils et orientations du Programme ONU-REDD

En tant que document-cadre d'orientation, le SEPC est étroitement lié à toute une série existante d'ensembles d'outils et d'orientations du Programme ONU-REDD qui, eux-mêmes, aident à soutenir les applications sus-citées.

Lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes et le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC)

À l'issue d'une série de consultations approfondies auprès des peuples indigènes et des communautés locales, le Programme ONU-REDD a élaboré un ensemble de lignes directrices concernant l'engagement des parties prenantes qui, depuis lors, ont été harmonisées avec les orientations du FCPE (Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale) sur le même sujet¹. Il est fait appel à ces lignes directrices lors de la préparation des R-PP et pendant toute la durée de la mise en œuvre des stratégies REDD+.

Par ailleurs, le Programme ONU-REDD a également édicté des lignes directrices sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC), se basant sur le fait que multiples sont les autres forêts mondiales, qu'abritent des pays en développement, qui sont situées dans des terres ancestrales et coutumières de peuples indigènes et de communautés dépendant des forêts.

Le travail d'engagement des parties prenantes du Programme ONU-REDD et les lignes directrices FPIC sont directement liés aux Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC), car ils représentent un moyen d'aider les programmes nationaux à observer le Principe 1 du SEPC – Gouvernance démocratique – Critère 4 - Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, ainsi que le Principe 2 – Respecter et protéger les droits des parties prenantes – Critère 9 - Obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones et des autres communautés dépendant de la forêt.

PGA : Le Programme ONU-REDD simplifie la tâche des évaluations de la gouvernance participative (PGA) de l'initiative REDD+, en s'appuyant sur des processus inclusifs et participatifs nationaux. La démarche PGA permet aux pays concernés de produire des informations fiables sur les questions de gouvernance portant sur la REDD+, pour les incorporer aux systèmes informatifs portant sur les garanties et pour renforcer les systèmes de responsabilité des gouvernements et de la société civile. Dans le cadre du processus des PGA, le SEPC peut représenter une plate-forme de lancement de débats avec et entre de multiples parties prenantes, dans le but d'identifier les questions de gouvernance prioritaires qui semblent le mieux correspondre à la REDD+ dans un contexte national donné, qui deviendra ensuite l'élément central de l'évaluation.

Avantages multiples : Dans le cadre des programmes nationaux ONU-REDD, les efforts que déploient les pays concernés pour intégrer des avantages multiples dans leurs stratégies et plans de développement REDD+ sont fortement encouragés. *De facto*, le Programme ONU-REDD a élaboré des orientations et des outils à l'appui de cette feuille de route², en sus de plans collaboratifs en cours. Il soutient également les pays dans l'élaboration de leurs garanties nationales à l'issue de

¹ Lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes à la REDD+, ayant pour objectif majeur la participation des peuples indigènes et des autres communautés dépendant des forêts.

² <http://www.un-redd.org/MultipleBenefitsPublications/tabid/5954/Default.aspx>

l'Accord de Cancún. Le SEPC peut soutenir cette démarche efficacement et servir de cadre permettant d'identifier les opportunités et les risques potentiels que présente la REDD+, et de prendre les mesures nécessaires pour les gérer et y faire face. Quant au BeRT, il octroie aux pays concernés un appui supplémentaire en leur permettant de planifier de façon à obtenir des résultats positifs qui garantissent des avantages multiples.

Liens avec les processus du FCPF et les SES de la REDD+

Des liens existent entre le SEPC et l'Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), le Cadre de gestion environnemental et social (CGES) et les Normes sociales et environnementales de la REDD+. Dans ce document, nous proposons un certain nombre de mesures pour élargir la coordination et éviter toute duplication qui risquerait d'imposer des contraintes inutiles aux pays concernés.

Dans l'ensemble, on ne peut manquer d'observer qu'il existe quelques divergences entre les normes en place, en termes de finalité et de contenu. Cela dit, l'adoption des Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) – dans le but bien précis de servir de « cadre d'orientation » - devrait permettre au Programme ONU-REDD de clarifier et de renforcer les liens avec d'autres initiatives.

L'Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), telle qu'appliquée par le FCPF, est un processus qui permet de garantir la conformité avec les garanties de la Banque mondiale, par contraste avec celle des garanties de Cancún. Il est indispensable à l'octroi de financement du FCPF et intègre un Cadre de gestion environnemental et social (CGES) à titre de contribution particulière. En fait, les agences des Nations Unies qui sont des « Partenaires de prestation » pour le FCPF sont tenues d'utiliser cette approche. Le SEPC, associé au BeRT, attire expressément l'attention sur les questions propres à la REDD+ et peut servir à orienter tous les éléments que couvre ce processus. Il convient de préciser que la République du Congo a déjà utilisé le SEPC dans un but de soutenir le processus de l'EESS.

Maintes concertations ont eu lieu entre les différents acteurs responsables de l'élaboration de l'ébauche des Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) et de l'initiative sur les normes sociales et environnementales (SES) de la REDD+. La perception du moment est que les liens sont particulièrement pertinents surtout quand il s'agit d'appuyer les pays qui œuvrent à élaborer des stratégies nationales en matière de garanties.

Pour aboutir à une plus grande cohérence et éviter toute possibilité de duplication et d'imposer des contraintes inutiles aux pays concernés, il est proposé que le Programme ONU-REDD :

- cherche à garantir la coordination, en toute complémentarité, de l'application du SEPC et du processus EESS dans le cas des pays participant au Programme ONU-REDD/FCPF conjoint ; et
- renforce les débats avec les acteurs de la SES de la REDD+ pour tenter de trouver un moyen de promouvoir la complémentarité.

Prochaines étapes / feuille de route des futurs travaux

Il est suggéré qu'il sera possible de mettre au point un certain nombre d'outils dans l'année à venir, en se basant sur les Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) au regard des deux applications identifiées ci-avant, en prenant les mesures suivantes :

- Mettre à jour la version actuelle du BeRT pour aborder le SEPC révisé
- Affiner davantage le BeRT et mettre au point d'autres outils pour appuyer l'application du SEPC, selon les besoins
- Éprouver le SEPC et le BeRT par rapport à des applications différentes (développement de programmes, M & E, etc.)
- Élaborer des orientations claires et précises sur l'application conjointe de l'ensemble d'outils du Programme ONU-REDD, décrits ci-dessus.
- Poursuivre le processus d'engagement pour concrétiser les liens avec le FCPF et le SES de la REDD+

Une mise à jour de ces avancées sera diffusée à l'occasion de la neuvième réunion du Programme ONU-REDD.